



Divorce et plan de surendettement

Par **Laeti36**, le **25/05/2019** à **07:35**

BJR

Voici ma question ayant contracté un crédit il y plus de 10ans lors de mon premier mariage. Mon ex mari étant encore en plan de surendettement ma banque m interdit un prêt sous prétexte que je suis encore lié jusqu en mai 2020 sur ce remboursement de crédit c est à dire la fin de son plan de surendettement. Est ce normal ?alors que moi je ne suis plus fichée ficp.et cette interdiction me bloque sur tous les organismes de crédit

Par **Visiteur**, le **25/05/2019** à **08:59**

Bonjour

Oui, cela est normal si les problèmes financiers ont existé alors que vous étiez en couple, à fortiori en compte joint ou en co-emprunteur.

D'autre part, une banque est libre d'accepter ou de refuser une ouverture de compte et généralement, elle ne tient pas à augmenter ses risques avec un client en surendettement.

Par **youris**, le **25/05/2019** à **10:12**

bonjour,

étiez-vous solidaire du crédit contracté par votre ex-mari ?

comme l'indique pragma, une banque n'est jamais obligé d'accorder un prêt.

salutations